54

CONVENTION NATIONALE.

RAPPORT,

AU NOM DU COMITE DE SALUT PUBLIC,

Sur la Commune de Marseille,

Par B. BARÈRE.

Dans la Séance du 22 Frimaire.

Réimprimé par ordre de la Convention nationale.

Marseille a été, depuis le commencement de la révolution, un des foyers du patriotisme. Placée sous un soleil brûlant, elle a communiqué aux divers événemens révolutionnaires le caractère de son climat;

égarée par des ennemis de la patrie, elle a montré bien plus l'amour de l'indépendance que l'amour de la liberté; expofée à des erreurs, à caufe de fon éloignement du centre du gouvernement, elle a dû éprouver des ofcillations dans l'opinion, des variations dans l'efprit public, des fecouffes en fens divers dans la marche révolutionnaire : mais toujours il a exifté au milieu de cette ville un noyau de bons patriotes qui, à plufieurs époques, ont ftipulé pour l'intérêt national.

Ce font les mêmes patriotes qui compofent la onzième fection de Marfeille, à laquelle les patriotes des autres fections dûrent fe réunir, le 22 & le 23 août dernier, & foutinrent dans Marfeille un combat terrible contre l'ariftocratie des riches & des marins.

Mais, depuis la victoire de Cartaux, des intrigans fe font agglomérés à Marfeille : ils y avoient formé un parti, & y avoient même établi une affemblée de plufieurs envoyés de fociétés populaires du Midi; affemblée qu'ils avoient décorée du nom impofant de congrès.

Nous ne vous dirons pas dans ce moment l'abus d'autorité & l'ufurpation de pouvoirs que ce congrès s'eft permis, foit fur les fubfiftances, foit fur la repréfentation nationale; nous ne vous dirons pas qu'il avoit pris une marche fédéralifte, & qu'il n'a reconnu, pendant quelque temps, que les pouvoirs donnés par lui à fes envoyés. Si ce ne font là que des erreurs d'un zèle patriotique exagéré, vous faurez bien les diftinguer des crimes contre-révolutionnaires qui appartiennent au code pénal.

Il fuffit de vous dire, dans le moment, que déja, le 14 brumaire, le comité de falut public fut obligé de prendre l'arrêté fuivant :

Le 14 Frimaire, l'an 2 de la République françaife.

« Le comité de falut public, inftruit des manoeuvres fourdes pratiquées dans Marfeille pour y réveiller l'efprit de rebellion & de trahifon qui a livré quelque temps cette ville aux ennemis de la République, arrête ce qui fuit :

« Il fera établi dans Marfeille une garnifon républicaine impofante, dont le commandement fera confié au général Lapoype.

« Les repréfentans du peuple près l'armée d'Italie & dans le département des Bouches-du-Rhône font chargés de l'exécution de ces mefures.

« Ils feront punir févèrement les chefs de la faction royalifte & fédéralifte. Ils empêcheront que l'ariftocratie, même fous le voile des fociétés populaires, n'ufurpe l'autorité nationale, & ne tente de reffufciter le fédéralifme. Ils fe défieront des dehors du patriotifme, fous lefquels les contre-révolutionnaires & les intrigans de ces contrées favent déguifer leurs deffeins criminels. »

Depuis cette époque, les intrigans agiffoient plus fourdement, mais avec plus d'activité que jamais ; & cette activité redoubloit en raifon des forces & des moyens que nous employions contre les traîtres infâmes de Toulon.

Il eût été bien novice en crimes politiques, en intrigues vénales, le miniftre honorable Williams Pitt, s'il ne fe fût emparé de quelques intrigans dans un port de mer voifin de Toulon, & s'il n'eût préparé des machinations dans une grande cité, dont plufieurs habitans femblent affurer par leurs richeffes, leurs habitudes commerciales & leurs opinions politiques, des auxiliaires aux royaliftes anglicans.

C'eſt ce que les Repréſentans du Peuple dans cette partie de la République ont ſenti plus vivement alors qu'il a fallu frapper ſur la ville rebelle. Ils ſe ſont réunis de l'armée de Nice & de l'armée dirigée contre Toulon, avec Barras & Fréron à Marſeille. Ils ont reçu l'arrêté du comité de ſalut public, qui ordonnoit que Marſeille fût mis en état de ſiège, & auſſitôt ils ont pris les meſures néceſſaires pour faire paſſer l'autorité dans les mains des agens de la République.

Si, à l'époque où Cartaux eſt entré à Marſeille avec un petit nombre de républicains victorieux, la ville eût été déclarée en état de ſiège, nous n'aurions pas eu à démêler de nouvelles conſpirations, & à démaſquer quelques intrigans qui ont égaré les patriotes peu éclairés & peu ſoutenus de cette ville ; mais le courage qu'ont montré les Repréſentans, a rendu totalement Marſeille à la République.

Depuis long-temps des intrigans, ſous le maſque du patriotiſme, y préparoient la contre-révolution. Les Repréſentans du peuple ont paſſé la revue des troupes, & proclamé enſuite l'état de ſiège

Cette déclaration a ſervi de prétexte aux contre-révolutionnaires. Des motions incendiaires y ont été faites; on y a même égaré la ſociété populaire, qui s'eſt déclarée permanente. Le commandant militaire a été mandé, inſulté par des gens armés pendant la nuit.

Dans la même nuit du 12 au 13 Frimaire, la municipalité a déliberé de faire mettre en état d'arreſtation le commandant, qui n'avoit fait que ſuivre les ordres des Repréſentans.

Elle a déliberé auſſi, ſans leur autoriſation, d'enjoindre aux bataillons des ſans-culottes Marſeillais, à qui les Repréſentans avoient ordonné de ſe ren-

dre à Ollioules, de ne pas obéir; & le bataillon en a reçu l'ordre.

Mais c'eſt ici que nous retrouvons une nouvelle preuve du bon eſprit du Peuple, de ſon véritable attachement à la liberté, & de ſa confiance entière dans les Repréſentans. Le Peuple eſt partout plus digne de la liberté que ſes prétendus meneurs, qu'il juge bien & qu'il apprécie encore mieux. C'eſt en vain qu'on a cherché à le ſoulever.

Le mouvement que quelques ſcélérats qui ſe diſent patriotes, ont voulu faire, n'a pas eu lieu; & la maſſe générale s'eſt ralliée à la voix des Repréſentans.

L'adminiſtration du département & du diſtrict a eu une conduite très-ſage, & nous ne pouvons en parler qu'avec éloge. C'eſt une partie de ces mêmes adminiſtrateurs qui, dans le temps des mouvemens contre-révolutionnaires, au mois de juin dernier, eurent le couragede voter pour l'autorité nationale & de ſe rallier à la Convention.

Ce n'eſt pas ſeulement à l'adminiſtration du département que nous devons aujourd'hui des éloges, pour ſa conduite ſage au milieu des mouvemens excités par des contre-révolutionnaires. Nous ne pouvons oublier les ſervices importans rendus à la cauſe de la liberté, dans les journées des 22 & 23 août dernier, par la première ſection de Marſeille; c'eſt à elle que les patriotes des autres ſections s'étoient réunis; c'eſt elle qui a préparé & aſſuré le triomphe de Cartaux; & il ſeroit à deſirer que la ſociété populaire allât, par reconnoiſſance publique, tenir ſes ſéances au milieu de ces braves ſans-culottes, qui ont toujours été inacceſſibles à toutes les ſéductions de la fortune & du commerce; & s'il y a eu, dans les premiers mouve-

mens de la contre-révolution, en mai & en juin derniers, quelques-uns de ces patriotes qui aient paru prendre part à des actes illégaux d'un tribunal qui n'étoit pas encore mis hors de la loi, ils se sont retirés au moment que la volonté de la Convention leur a été connue. Ainsi cette section a toujours prouvé qu'elle étoit à la hauteur des principes, & qu'elle ne vouloit défendre que la République.

Mais ce n'est-là qu'un filon de la mine que nos ennemis ont creusée sous la République, des bords de la Méditerranée à l'Océan, & de Dunkerque à Strasbourg: trahisons militaires au Nord, contre-révolution vénale au Midi, mesures exagérées dans l'intérieur; des prêtres, des nobles, des intrigans, des patriotes hypocrites, des fanatiques & des frippons s'agitent en tout sens dans les départemens & dans les villes principales.

Mais, au milieu de cette tourbe insensée & coupable, paroît l'autorité nationale. C'est l'ancre du vaisseau au milieu de la tempête; c'est vous qui avez l'autorité légale, la confiance du peuple, la délégation des fonctions nationales; c'est vous qui avez la centralité du pouvoir, le dévouement des armées, l'attachement des citoyens, la disposition du trésor public, la dépendance de l'administration & l'impulsion du mouvement révolutionnaire; c'est à vous de faire affermir la République, que le Peuple veut, que le Peuple a votée & qu'on ne lui ravira point.

Le comité a donc saisi cette occasion de l'affaire de Marseille pour vous engager à faire une déclaration de la volonté nationale contre toutes les espèces d'ennemis de la révolution.

Une institution née du sein de la Liberté se présente ici & vous offre de grands secours; ce sont

les ſociétés populaires ; ce ſont les forges où l'opinion publique s'élabore : ce doit être l'arſenal où les patriotes prennent des armes contre les conſpirateurs & les tartuffes politiques ; c'eſt là que la Liberté retrouve tous les jours, non ſes froids amis qui la laiſſeroient périr avec indifférence, mais ces zélateurs ardens qui la défendent chaque jour, même contre ſes ennemis domeſtiques ; ce ſont les ſociétés populaires que vous devez inviter aujourd'hui à vous ſeconder en ce moment où le gouvernement révolutionnaire va s'organiſer. Déja le comité a préparé les adreſſes qu'il a cru devoir envoyer aux miniſtres, aux généraux, aux départemens, aux diſtricts, aux ſociétés populaires. Tout va être, dans peu de jours, rattaché à un mouvement général & uniforme; tout va prendre l'attitude régulière de la révolution, & la liberté ſera impériſſable.

Mais ce ne ſeroit pas aſſez d'une approbation générale pour les faits particuliers des Repréſentans à Marſeille. En approuvant ce qu'a fait le comité, & ce qu'ont fait les Repréſentans, il faut encore les charger de faire punir ſévèrement tous ceux qui ſeroient tentés de réſiſter à l'exécution des ordres émanés de l'autorité nationale. Il faut que la Convention ſoit reſpectée par-tout; il faut qu'elle protège les patriotes, & qu'elle les délivre de l'hypocriſie des contre-révolutionnaires & des intrigues des frippons. C'eſt ainſi que le Midi ſera ſauvé du fédéraliſme anglican & que Toulon pourra être bientôt le tombeau des ennemis de la Liberté, tandis que nos ſoldats exterminent les brigands de l'exécrable Vendée.

DÉCRET.

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport du comité de salut public, déclare qu'elle ne cessera de poursuivre, avec toute la sévérité des lois révolutionnaires, tous les fédéralistes, les intrigans, les agens déguisés des puissances étrangères, les fonctionnaires publics qui trahissent la confiance du peuple, & tous ceux qui, quels que soient les dehors qu'ils empruntent, entravent ou veulent faire rétrograder la révolution républicaine.

» Elle charge expressément les représentans du peuple réunis à Marseille, de faire arrêter & punir tous ceux qui ont résisté ou qui pourroient résister à l'exécution des mesures prises par la Convention nationale, le comité de salut public & les Représentans du peuple.

» La Convention nationale confirme l'arrêté pris par le comité de salut public & les représentans du peuple Robespierre, Ricord, Freron & Salicetti, pour mettre la ville de Marseille en état de siége.

» Elle invite les sociétés populaires, & les bons citoyens de la République qui les fréquentent, à réunir leurs efforts & leur surveillance à celle des représentans du peuple, pour déjouer tous les complots des conspirateurs & des faux amis de la liberté.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.